

Opportunités et Action

La réorganisation du soutien aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario

Sommaire

**Ministère des Services sociaux
et communautaires**

Mai 2006

Introduction

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à revitaliser les services sociaux, et notamment à offrir des mécanismes de soutien efficaces aux personnes vulnérables de la province. Dans le budget de l'Ontario de 2004, le gouvernement annonçait son intention de réorganiser les différentes formes de soutien aux personnes ayant une déficience intellectuelle en un réseau coordonné de mécanismes communautaires accessibles, équitables et durables. Son engagement à cet égard prévoit aussi la collaboration avec les intervenants concernés à la création d'un plan visant à renforcer l'autonomie des personnes ayant une déficience intellectuelle et de leurs familles grâce à la disponibilité, dans les collectivités locales, de sources de renseignements, de services de planification et de mécanismes de soutien coordonnés. La décision de réorganiser la prestation du soutien aux personnes ayant une déficience intellectuelle prend avant tout appui sur le principe fondamental que ces personnes sont avant tout cela, des personnes. Les changements apportés à la façon dont ces personnes et leurs familles peuvent se procurer les services et le soutien qu'il leur faut ont pour but de faire en sorte que les personnes ayant une déficience intellectuelle puissent vivre de la façon la plus autonome possible en milieu communautaire et participer comme citoyennes et citoyens à part entière à tous les aspects de la vie collective.

Contexte

Depuis l'annonce par le gouvernement en 2004 de son intention de réorganiser le système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, le ministère des Services sociaux et communautaires a rencontré des bénéficiaires de ces services et leurs familles, des fournisseurs de soins et divers groupes représentant des organismes qui assurent la prestation de services et d'autres formes de soutien à ce segment de la population aux quatre coins de la province. Les idées et conseils dont ces personnes et groupes intéressés ont fait part au ministère auront une influence cruciale sur la réorganisation du système de services et elles contribueront à renforcer les services et les mécanismes de soutien permettant d'une part aux aidantes et aidants naturels de prendre soin des personnes ayant une déficience intellectuelle et d'autre part à ces personnes de vivre de façon autonome en milieu communautaire, tout en étant traitées avec dignité et respect.

Le ministère des Services sociaux et communautaires s'est servi des observations qui lui ont été faites au cours des dix-huit derniers mois pour élaborer un plan visant à réorganiser la prestation des services et mécanismes de soutien aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Les stratégies qui forment ce plan sont énoncées dans son document de travail, *Opportunités et Action : La réorganisation du soutien aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario*.

Le document de travail vise essentiellement deux objectifs :

- le premier consiste à susciter un vaste débat public sur les éléments du plan de réorganisation et de donner à quiconque s'intéresse à ce processus l'occasion d'y participer en s'exprimant sur les changements envisagés et sur la meilleure manière de les mettre en œuvre;
 - le second objectif consiste à réorienter les politiques du ministère concernant le financement et la prestation des services et mécanismes de soutien aux personnes ayant une déficience intellectuelle en tenant compte des observations de ses partenaires dans la collectivité, et en particulier des personnes ayant une déficience intellectuelle, de leurs familles et de leurs autres fournisseurs de soins.
- les formes de soutien disponibles, plus nombreuses, plus faciles d'accès et plus uniformes à l'échelle de la province, incluent des services spécialisés aux personnes ayant à la fois une déficience intellectuelle, un trouble de santé mentale ou un trouble du comportement, voire les trois;
 - une meilleure délimitation des rôles des personnes ayant une déficience intellectuelle, de leurs familles ou autres aidantes et aidants naturels, des organismes fournisseurs de services et du gouvernement, d'une part, et, d'autre part, de meilleurs renseignements sur les besoins à satisfaire en matière de soutien, contribuent à une plus grande stabilité à long terme au sein du système.

Opportunités et Action : La réorganisation du soutien aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario est divisé en deux parties. La première se penche sur les objectifs d'un système réorganisé. Le but est de créer un système équitable, accessible et durable, au sein duquel :

- les personnes se trouvant dans des situations similaires peuvent obtenir un niveau de soutien comparable où qu'elles résident dans la province;
- l'aide financière et les autres formes de soutien sont plus souples et personnalisées, de manière à ce que les personnes ayant une déficience intellectuelle et leurs familles puissent décider des services dont elles veulent se prévaloir, soit en les achetant directement auprès de certains fournisseurs, soit se tournant vers des organismes communautaires, ou les deux;

Une nouvelle conception des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

La plupart des personnes ayant une déficience intellectuelle vivent aujourd'hui au sein de la collectivité, dans des milieux divers, que ce soit au domicile de leur parents ou d'autres membres de leur famille, dans un foyer de groupe ou dans leur propre maison ou appartement, avec plus ou moins de soutien.

Il ne suffit toutefois pas toujours qu'une personne habite dans la collectivité pour que les autres membres de celle-ci l'acceptent ou la reconnaissent comme leur égale. C'est pourquoi le gouvernement doit appuyer les efforts déployés par les personnes ayant une déficience intellectuelle et leurs familles dans le sens d'une véritable intégration communautaire.

Afin d'aider les personnes ayant une déficience intellectuelle à s'épanouir pleinement et de promouvoir leur intégration communautaire, l'évolution des services à ces personnes en Ontario prend appui sur six principes sous-jacents :

- 1. la citoyenneté à part entière** – le soutien aux personnes ayant une déficience intellectuelle favorise l'autodétermination de celles-ci et leur participation à tous les aspects de la vie collective;
- 2. l'équité** – la prestation du soutien est équitable, de sorte que les personnes en situations similaires obtiennent une aide comparable partout dans la province;
- 3. l'accessibilité et la transférabilité** – la prestation d'une aide financière et d'autres formes de soutien dont une personne bénéficie est souple et personnalisée et lui reste acquise si elle déménage vers une autre collectivité;

- 4. la sécurité et protection** – les mécanismes de soutien sont conçus de manière à concilier une supervision suffisante des personnes ayant une déficience intellectuelle, en particulier les plus vulnérables, et le droit de celles-ci à l'autodétermination, au respect de la vie privée et à la confidentialité;

- 5. la responsabilisation** – la prestation des services et des mécanismes de soutien inclura des moyens de tenir les organismes qui l'assurent responsables envers leur clientèle et envers le ministère de la qualité et de l'efficacité de ces services et mécanismes;

- 6. la durabilité** – l'aide financière et les autres formes de soutien fournies sont basées sur une évaluation des besoins à satisfaire et sur les ressources disponibles, dans le cadre d'un plan à long terme relatif au système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Pour réaliser ces objectifs, la stratégie retenue par le ministère en vue de la réorganisation envisagée se concentre sur les problèmes clés qui lui ont été signalés, allant des attitudes sociales qui empêchent les personnes ayant une déficience intellectuelle de se sentir pleinement acceptées au sein de la collectivité et de participer à la vie de celle-ci, à la nécessité d'assouplir les modalités d'aide financière aux personnes ayant une déficience intellectuelle et à leurs familles, afin qu'elles aient davantage de choix quant aux formes de soutien dont elles veulent se prévaloir et à la façon dont elles se les procurent.

Soucieux de ne pas faire fausse route avec cette réorganisation, le ministère cherche à recueillir vos idées et votre avis sur plusieurs sujets et orientations générales. Nous avons préparé une liste de questions portant sur la meilleure façon de concevoir et d'assurer le soutien aux personnes ayant une déficience intellectuelle et à leurs familles ou autres fournisseurs de soins dans les domaines suivants :

- le soutien de l'inclusion dans la collectivité et de la mobilisation communautaire;
- l'amélioration des services de relève des aidantes et aidants naturels;
- la mise au point de solutions novatrices et créatives en matière d'habitation;
- le soutien aux jeunes adultes à la fin de leur scolarité;
- l'assistance aux adultes d'âge mûr souhaitant accéder à des services et mécanismes de soutien pour personnes âgées;
- la création de services de soutien spécialisés pour les personnes qui en ont besoin;
- la meilleure utilisation possible de la fiscalité, des dispositions testamentaires et des fiducies pour aider familles à planifier l'avenir de leurs proches ayant une déficience intellectuelle;
- la promotion de services et de mécanismes de soutien de qualité.

Les sujets énumérés ci-dessus sont abordés plus en détail dans la section 1 du document de travail, *Opportunités et Action : La réorganisation du soutien aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario*.

Il ressort par ailleurs d'une vaste consultation des personnes ayant une déficience intellectuelle, de leurs familles, des organismes fournisseurs de services et de divers organismes provinciaux pertinents, de même que d'autres activités organisées au cours des dix-huit derniers mois,

que la mise en place d'un système équitable, accessible et durable appelle plusieurs changements stratégiques dans différents domaines. La section 2 du document de travail esquisse les moyens par lesquels le ministère compte renouveler le système actuel de services et de mécanismes de soutien aux personnes ayant une déficience intellectuelle, et qui consisteront à :

- financer l'élaboration de plans personnels définissant les buts particuliers d'une personne ainsi que les domaines dans lesquels elle peut avoir besoin de soutien, par exemple l'habitation, et mettre sur pied un réseau de planificateurs et de courtiers de services indépendants à l'intention des personnes qui désirent ce type d'aide;
- clarifier qui est admissible aux services et mécanismes de soutien financés par le ministère, d'après les recommandations de spécialistes de la déficience intellectuelle qui serviront à établir des critères d'admissibilité justes et uniformes;
- instaurer un processus de demande uniforme à l'échelle de la province permettant d'établir les points forts et les besoins de chaque personne ayant une déficience intellectuelle, de manière à ce que l'accès à l'aide financière et aux autres formes de soutien disponibles soit juste et équitable et que les personnes ayant des besoins similaires puissent bénéficier d'un soutien comparable, quel que soit leur lieu de résidence;
- simplifier le processus, de sorte que les différentes formes de soutien soient accessibles à partir d'un point unique et qu'il soit ainsi plus facile pour les personnes ayant une déficience intellectuelle et leurs familles ou autres fournisseurs de soins de s'y retrouver dans le système et d'arriver à un plan de services et de mécanismes de soutien qui réponde à leurs besoins;
- donner plus de choix aux personnes ayant une déficience intellectuelle et à leurs familles

ou autres fournisseurs de soins quant à la manière dont les services et le soutien leur sont fournis en versant des fonds directement à ceux et celles qui souhaitent avoir un plus grand droit de regard sur cette prestation et sur les organismes ou personnes qui l'assurent.

Pour de plus amples renseignements sur le Plan de renouvellement des systèmes du ministère, reportez vous à la section 2 de document *Opportunités et Action : La réorganisation du soutien aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario*.

Prochaines étapes

Les particuliers, les familles et les fournisseurs de services jouent depuis toujours un rôle essentiel dans la conception des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario. Nous tenons à continuer de recueillir vos avis et vos idées à mesure que nous unissons nos efforts pour réorganiser ce système de services.

Si vous désirez lire la version intégrale de ce document de travail et les questions à débattre qui l'accompagnent, veuillez visiter le site Web du ministère des Services sociaux et communautaires au www.mcsc.gov.on.ca et cliquer sur « Réorganisation des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle ».

Le ministère a prévu plusieurs méthodes pour que les gens puissent fournir leur avis et faire part de leurs idées au sujet de ce document.

- Vous pouvez transmettre vos remarques par courriel au dtransformation.mcsc.gov.on.ca

- OU soit par la poste, à l'adresse suivante
Réorganisation des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle - commentaires
Direction des politiques en matière de déficience intellectuelle
Ministère des Services sociaux et communautaires
80, rue Grosvenor, 4^e étage
Toronto (Ontario) M7A 1E9

- OU vous pouvez télécopier vos remarques au 416 325-5554 ou sans frais au 1 866 340-9112.

Pour de plus amples renseignements ou pour faire vos commentaires vous pouvez aussi téléphoner au 416 327-4954 ou sans frais au 1 866 340-8881.

Le ministère examinera attentivement les réponses qui lui seront envoyées, afin d'en dégager les idées et les thèmes récurrents. Il se servira de cette information lors de la prochaine étape du processus, qui consistera à élaborer sa politique définitive, ou plus exactement le cadre stratégique/plan directeur de la réorganisation envisagée.

Attention : Le ministère s'attend à recevoir de très nombreuses réactions à ce document de discussion et il ne pourra de ce fait pas fournir de réponse individuelle à chaque communication reçue. Il est par ailleurs entendu que le présent document est plutôt volumineux : vos observations et vos idées seront toujours les bienvenues, même si elles n'ont rapport qu'à une partie des questions posées.

La date limite de réponse au document de discussion est le 30 juin 2006.



© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006
ISBN 0-7794-0000-0 (Imprimé)
ISBN 0-7794-0000-1 (PDF)
ISBN 0-7794-0000-2 (HTML)
This document is also available in English.